



Conditions générales de vente

Actions de formation • Bilans de compétences • Prestations financées ou autofinancées

CONFORMITÉ VÉRIFIÉE • CODE DU TRAVAIL • QUALIOP • RGP

SAS Hulule Academy au capital de 5 000 €

105 rue des Mourettes – 26000 Valence • Immatriculée au RCS de Romans-sur-Isère • SIRET : 880 529 623 00022 • Code APE : 8559A

Enregistrée sous le numéro 842 602 945 26. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

06 40 26 14 77 • contact@hululeacademy.com

Document opérationnel éditable – élaboré à partir des textes et sources officielles en vigueur au 12 août 2026. Les clauses commerciales propres à Hulule Academy sont identifiées comme telles et ne sont jamais présentées comme des obligations légales.

1. Objet, périmètre et ordre de priorité

Les présentes conditions générales de vente (CGV) encadrent les prestations de formation professionnelle et de bilan de compétences proposées par Hulule Academy. Elles s'appliquent, selon le cas, aux clients professionnels, aux particuliers finançant eux-mêmes leur prestation, aux bénéficiaires dont l'action est financée par un tiers et aux achats réalisés via Mon Compte Formation.

Les documents particuliers de la commande (devis accepté, convention, contrat individuel, programme, conditions du financeur ou règles de la plateforme concernée) complètent les présentes CGV. En cas de contradiction, les dispositions légales impératives et, le cas échéant, les règles obligatoires du financeur ou de Mon Compte Formation prévalent.

Point de vigilance Pour un achat CPF réalisé via Mon Compte Formation, les conditions générales d'utilisation du service dématérialisé tiennent lieu de convention entre le prestataire et le titulaire du compte (Code du travail, D.6353-1).

2. Information préalable et contractualisation

2.1 Information remise avant l'inscription

Hulule Academy communique, avant l'inscription définitive lorsque la réglementation l'exige, les informations utiles à la décision du bénéficiaire : objectifs et contenu, prérequis éventuels, durée, horaires, modalités, méthodes et moyens, modalités d'évaluation, accessibilité, contact référent, tarifs et conditions financières applicables. Le règlement intérieur est mis à disposition dans les conditions prévues par le Code du travail.

2.2 Clients professionnels et financements par un tiers

La commande est formalisée par un devis, un bon de commande et/ou une convention comportant les mentions requises. Pour les actions financées par un financeur relevant de l'article L.6316-1, les mentions prévues à l'article D.6353-1 sont intégrées dans la convention ou dans un devis/bon de commande lorsqu'il peut légalement en tenir lieu.

2.3 Personne physique finançant elle-même sa formation

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat est conclu avant son inscription définitive et tout règlement. Ce contrat comporte les mentions prévues à l'article L.6353-4 du Code du travail.

2.4 Contrats conclus à distance ou hors établissement avec un consommateur

Lorsque le Code de la consommation est applicable, le consommateur dispose en principe d'un délai de rétractation de quatorze jours pour un contrat de prestation de services conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Si le consommateur demande expressément que la prestation commence avant l'expiration de ce délai, les règles de l'article L.221-25 du Code de la consommation s'appliquent.

3. Modalités de réalisation des actions de formation

Les objectifs, contenus, durées, prérequis, effectifs, moyens pédagogiques, modalités d'évaluation et éventuelle sanction sont décrits dans le programme ou le document contractuel correspondant. Hulule Academy peut adapter les méthodes pédagogiques au public et au contexte, sans modifier substantiellement les objectifs convenus.

3.1 Présentiel, distanciel et formats mixtes

Lorsque tout ou partie de la formation est réalisée à distance, Hulule Academy prévoit une assistance technique et pédagogique appropriée, informe le bénéficiaire des activités à réaliser à distance et de leur durée moyenne et met en place des évaluations jalonnant ou concluant l'action, conformément à l'article D.6313-3-1 du Code du travail.



3.2 Accessibilité et besoins spécifiques

Le bénéficiaire ou le client est invité à signaler suffisamment en amont tout besoin d'adaptation, notamment lié à une situation de handicap. Hulule Academy étudie les adaptations raisonnablement réalisables et, lorsque nécessaire, mobilise ou oriente vers les ressources compétentes.

3.3 Assiduité et preuves de réalisation

Le bénéficiaire respecte les horaires et modalités de participation communiqués. Il renseigne les justificatifs de présence ou de réalisation demandés. Les évaluations, feuilles d'émargement ou traces numériques ne sont recueillies que dans la mesure nécessaire au suivi pédagogique, administratif et financier de l'action.

4. Dispositions spécifiques aux bilans de compétences

Le bilan de compétences a pour objet de permettre au travailleur d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Il ne peut être réalisé qu'avec son consentement.

- La durée du bilan ne peut excéder 24 heures par bilan.
- Les informations demandées au bénéficiaire doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan ; le bénéficiaire y répond de bonne foi.
- Le bilan comprend une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusions, conformément à l'article R.6313-4.
- Le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Toute communication à un tiers, hors cas expressément prévu par la loi et à la demande du bénéficiaire, nécessite son accord.
- Les personnes réalisant ou détenant les bilans sont soumises aux règles de secret prévues par les articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.
- Les documents élaborés sont détruits à l'issue du bilan, sous réserve des exceptions prévues à l'article R.6313-7, notamment la conservation pendant trois ans de certains documents lorsque les conditions légales sont réunies et, pour le suivi, avec l'accord écrit du bénéficiaire.

4.1 Bilan commandé par l'employeur

Lorsqu'un bilan est réalisé au titre du plan de développement des compétences ou dans le cadre d'un congé de reclassement, il donne lieu à une convention écrite entre l'employeur, le salarié et Hulule Academy. Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission du projet de convention par son employeur pour l'accepter en la signant ; l'absence de réponse vaut refus.

4.2 Confidentialité vis-à-vis du commanditaire

Le financement par un employeur ou un tiers ne lui donne aucun droit d'accès au contenu des entretiens, aux résultats détaillés ou à la synthèse. Seuls les éléments administratifs ou de réalisation nécessaires peuvent être communiqués, sous réserve du cadre applicable.

5. Prix, taxes, financement et règlement

Les prix applicables sont ceux figurant sur le devis, la convention, le contrat, l'offre publiée ou la plateforme de financement au moment de la commande. Ils sont exprimés hors taxes ou toutes taxes comprises selon le régime fiscal de la prestation et la qualité du client.

5.1 Paiement par un client professionnel

Sauf disposition différente portée au devis ou à la convention, les factures sont payables à l'échéance indiquée. Pour les clients professionnels, tout retard entraîne, à compter du jour suivant l'échéance et sans rappel préalable, des pénalités au taux prévu par l'article L.441-10 du Code de commerce, sans pouvoir être inférieur au minimum légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification lorsque les frais exposés sont supérieurs.

5.2 Paiement par une personne physique à titre individuel et à ses frais

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation de dix jours prévu par l'article L.6353-5 du Code du travail. À l'issue de ce délai, il ne peut être payé plus de 30 % du prix convenu ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action. Lorsque le Code de la consommation accorde un délai plus protecteur, celui-ci est appliqué.

5.3 Financement par un tiers ou un OPCO

Le client qui sollicite une prise en charge effectue les démarches nécessaires et transmet l'accord de financement dans les délais requis. À défaut de prise en charge totale, le solde restant dû est facturé à la partie contractuellement redevable. Les règles propres au financeur prévalent lorsqu'elles sont obligatoires.

5.4 Mon Compte Formation

Les commandes réalisées sur Mon Compte Formation sont soumises aux conditions d'utilisation de la plateforme, notamment pour les inscriptions, annulations, participations financières, abondements, remboursements et justificatifs. Hulule Academy n'applique aucune règle contradictoire avec celles de la Caisse des dépôts et consignations.

6. Annulation, report et force majeure

6.1 Annulation ou report par Hulule Academy

Hulule Academy peut reporter ou annuler une session en cas d'effectif pédagogique insuffisant, d'indisponibilité d'un intervenant, de difficulté logistique sérieuse ou de force majeure. Le client en est informé dans les meilleurs délais. Une solution de report ou de remplacement adapté est recherchée. Les sommes correspondant à une prestation non réalisée sont remboursées lorsqu'aucune solution de remplacement n'est acceptée, sous réserve des règles spécifiques du financeur ou de la plateforme concernée.



6.2 Force majeure

La force majeure est appréciée au regard des critères de l'article 1218 du Code civil. Aucun événement n'est automatiquement qualifié de force majeure par les présentes CGV. Lorsqu'une personne physique finançant elle-même sa formation est empêchée de la suivre par suite d'une force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat, conformément à l'article L.6353-7.

6.3 Annulation par un client professionnel – conditions commerciales Hulule Academy

Sauf disposition particulière du devis ou de la convention, les conditions ci-dessous constituent les conditions commerciales de Hulule Academy et non des obligations légales :

- Formation inter : annulation ou report sans frais si la demande écrite parvient au moins 15 jours ouvrés avant le début ; au-delà, le coût peut être facturé selon les engagements et frais effectivement mobilisés, dans la limite de ce qui est prévu au document contractuel.
- Formation intra : à 21 jours ouvrés ou plus, seuls les frais déjà engagés et non récupérables peuvent être facturés ; entre 20 et 10 jours ouvrés, une indemnité pouvant aller jusqu'à 50 % du prix peut être prévue ; à moins de 10 jours ouvrés, une indemnité pouvant aller jusqu'à 100 % peut être prévue, à laquelle peuvent s'ajouter les frais engagés.
- Ces indemnités d'annulation ne constituent pas des dépenses de formation finançables lorsqu'elles ne correspondent pas à une prestation effectivement réalisée.

Clause de sauvegarde Pour les particuliers/consommateurs et les commandes CPF, les droits légaux de rétractation, les règles impératives du Code du travail/Code de la consommation et les CGU de Mon Compte Formation prévalent sur les conditions commerciales ci-dessus.

7. Règlement intérieur, comportement et sécurité

Les bénéficiaires respectent le règlement intérieur de Hulule Academy. Lorsque l'action se déroule dans une entreprise ou un établissement disposant de son propre règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité de l'établissement d'accueil s'appliquent. Un comportement portant gravement atteinte à la sécurité, à la dignité des personnes ou au bon déroulement de la prestation peut donner lieu aux mesures et sanctions prévues par le règlement intérieur, dans le respect de la procédure réglementaire.

8. Égalité de traitement, libertés et neutralité

Pour les actions pour lesquelles Hulule Academy sollicite des fonds auprès des financeurs visés à l'article L.6316-1 du Code du travail, Hulule Academy assure le traitement égal des stagiaires et apprentis, veille au respect de la liberté d'expression et de conscience et à la neutralité des enseignements, conformément à l'article L.6352-4 en vigueur depuis le 27 juin 2026.

9. Propriété intellectuelle, supports et enregistrements

Sauf mention contraire, les supports, méthodes, contenus et documents remis restent protégés par les droits de propriété intellectuelle de leurs titulaires. Ils sont destinés à l'usage personnel du bénéficiaire dans le cadre de la prestation. Toute reproduction, diffusion, commercialisation ou mise à disposition à des tiers au-delà des exceptions légales nécessite une autorisation préalable.

Les enregistrements audio, vidéo, photographiques ou captures d'écran des séances, contenus ou participants ne sont autorisés qu'après accord exprès des personnes concernées et de Hulule Academy, sous réserve des droits impératifs applicables.

10. Confidentialité et déontologie

Hulule Academy et ses intervenants traitent de manière confidentielle les informations obtenues dans le cadre des prestations, sous réserve des obligations légales ou demandes des autorités compétentes. Les échanges sont conduits dans le respect des personnes, sans discrimination, avec une exigence de neutralité professionnelle. Pour les bilans de compétences, les règles spécifiques de l'article L.6313-4 s'appliquent en priorité.

11. Données personnelles

Hulule Academy traite les données nécessaires à la gestion administrative, pédagogique, financière et qualité des prestations. Les personnes concernées reçoivent une information conforme à l'article 13 du RGPD précisant notamment l'identité du responsable du traitement, les finalités, bases juridiques, destinataires, durées de conservation et droits applicables. Elles peuvent exercer leurs droits en écrivant à contact@hululeacademy.com, sous réserve des conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Hulule Academy agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD pour le compte d'un client, les obligations de l'article 28 sont encadrées dans un accord ou des clauses contractuelles adaptées. Les présentes CGV ne présument pas automatiquement de la qualification RGPD de chaque partie : celle-ci dépend des finalités et moyens réellement déterminés par chacune.

12. Sous-traitance et intervenants

Hulule Academy peut confier tout ou partie d'une prestation à un intervenant ou à un sous-traitant présentant les compétences et garanties nécessaires. Hulule Academy demeure responsable vis-à-vis de son client de la bonne exécution des obligations qui lui incombent. Lorsque la prestation relève de Mon Compte Formation, les exigences spécifiques relatives à la sous-traitance CPF sont appliquées, notamment celles relatives au contrat écrit et aux conditions de référencement.



13. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par écrit à Hulule Academy, 105 rue des Mourettes – 26000 Valence ou par courriel à contact@hululeacademy.com. Elle est enregistrée, analysée et fait l'objet d'une réponse ou d'un accusé de prise en charge dans un délai adapté à sa nature. Les réclamations sont prises en compte dans le dispositif d'amélioration continue.

14. Médiation de la consommation – à compléter avant diffusion B2C

Médiateur de la consommation : Médiation Consommation Développement

Adresse : Centre d'Affaires Stéphanois
Immeuble l'Horizon – Esplanade de France
3 rue J. Constant Milleret
42000 SAINT-ETIENNE

Site internet / modalités de saisine : <https://www.medconsodev.eu/>

15. Responsabilité

Hulule Academy est tenue d'exécuter la prestation conformément aux engagements contractuels et aux règles applicables. Sa responsabilité ne peut être exclue ou limitée dans les cas où la loi l'interdit, notamment pour les dommages corporels, la faute lourde ou dolosive et les droits impératifs du consommateur. Entre professionnels, toute limitation éventuellement prévue par un document particulier doit rester compatible avec les règles d'ordre public et la nature du dommage.

Les prestations d'accompagnement et de bilan de compétences constituent des obligations de moyens : elles n'emportent aucune garantie d'embauche, de promotion, de reconversion, de réussite à un examen ou d'obtention d'un financement.

16. Références commerciales

Le nom, le logo, la marque ou le témoignage d'un client ne sont utilisés comme référence commerciale qu'avec son accord préalable ou lorsqu'une base juridique appropriée l'autorise. Les résultats ou informations confidentielles d'un bénéficiaire ne sont jamais utilisés à des fins commerciales sans autorisation spécifique et valable.

17. Droit applicable et litiges

Les relations contractuelles sont régies par le droit français.

Pour les litiges entre professionnels commerçants, une clause de compétence territoriale peut être stipulée dans le devis ou la convention dans les conditions de validité prévues par la loi. Pour un consommateur ou une personne non commerçante, les règles légales de compétence juridictionnelle s'appliquent ; aucune compétence exclusive du tribunal de commerce n'est imposée par les présentes CGV.

18. Version, divisibilité et évolution

Si une clause est déclarée inapplicable ou nulle, les autres stipulations demeurent applicables dans la mesure permise par la loi. La version opposable est celle acceptée au moment de la commande ; une modification ultérieure ne s'applique pas rétroactivement à une commande déjà conclue sans accord des parties ou fondement légal.

Références officielles vérifiées

Références contrôlées au 12 août 2026. Les liens ci-dessous renvoient vers des sources institutionnelles ou officielles.

Code du travail – L.6313-4 — Bilan de compétences : objet, consentement, confidentialité, durée maximale de 24 h. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – L.6352-3 à L.6352-5 — Règlement intérieur ; depuis le 27 juin 2026 : égalité de traitement, liberté d'expression et de conscience, neutralité. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – L.6353-3 à L.6353-7 — Contrat avec une personne physique finançant elle-même sa formation : contenu, rétractation de 10 jours, paiement, force majeure. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – D.6313-3-1 — Formation à distance : assistance, information sur les activités/durées et évaluations. [Consulter la source officielle](#)

Mon Compte Formation – règles de sous-traitance — Obligations opérationnelles des donneurs d'ordre et sous-traitants sur EDOF/Mon Compte Formation. [Consulter la source officielle](#)

Code de la consommation – L.221-18 et L.221-25 — Rétractation de 14 jours pour les contrats de services à distance/hors établissement et démarrage anticipé sur demande expresse. [Consulter la source officielle](#)

Code de commerce – L.441-10 et D.441-5 — Délais de paiement professionnels, pénalités de retard et indemnité forfaitaire de 40 €. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – L.6352-12 et L.6352-13 — Formulation du numéro de déclaration d'activité et interdiction des publicités trompeuses. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – R.6313-4 à R.6313-8 — Trois phases du bilan, organisation, conservation des documents et convention tripartite. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – R.6352-1 à R.6352-15 — Règlement intérieur, discipline, sanctions et représentation au-delà de 500 heures. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – D.6353-1 — Mentions des conventions financées ; les CGU Mon Compte Formation tiennent lieu de convention pour le CPF. [Consulter la source officielle](#)

Code du travail – R.6333-6-2 à R.6333-6-5 — Sous-traitance CPF : contrat écrit, mentions obligatoires, interdiction de sous-traitance en cascade, conditions applicables. [Consulter la source officielle](#)

Ministère du Travail – Qualiopi — Référentiel national qualité organisé autour de 7 critères. [Consulter la source officielle](#)

Code de la consommation – L.612-1 et L.616-1 — Médiation de la consommation et obligation d'indiquer le médiateur compétent. [Consulter la source officielle](#)

Code civil – article 1218 — Définition de la force majeure contractuelle. [Consulter la source officielle](#)

CNIL / RGPD – articles 13 et 28 — Information des personnes et encadrement contractuel des traitements confiés à un sous-traitant. [Consulter la source officielle](#)